

Transports publics

Cinq ans de travaux et 300 millions de francs pour faire du LEB un vrai RER

Le Canton et la Confédération investissent pour offrir à la compagnie «les infrastructures qu'elle mérite»

Sylvain Muller

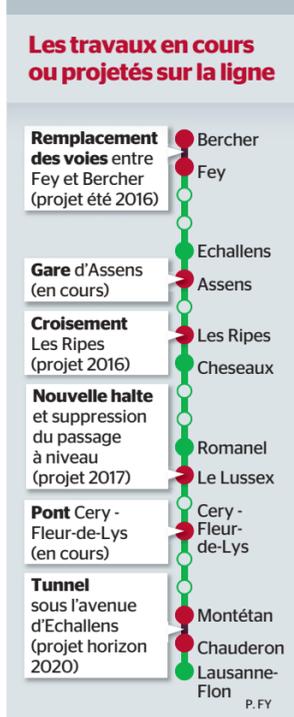
«Nous sommes victimes de notre succès.» Responsable de l'unité LEB (Lausanne - Echallens - Bercher) au sein des TL (Transports publics lausannois), Daniel Leuba n'y est pas allé par quatre chemins hier matin lors de la cérémonie de la pose de la première pierre du nouveau viaduc de Cery - Fleur-de-Lys. «Notre ponctualité et notre information à la clientèle doivent encore être améliorées de façon sensible.» Pour y parvenir, le Canton et la Confédération vont investir 300 millions dans la compagnie ferroviaire, qui a encore vu sa fréquentation croître de 7,5% l'an passé. Résultat: cinq ans de travaux et des chantiers tout au long de la ligne. «Je comprends les voyageurs qui rouspètent contre les retards à répétition, a avoué la conseillère d'Etat Nuria Gorrite. Le LEB a certainement grandi trop vite. Mais il faut aller de l'avant et lui offrir maintenant les infrastructures dignes du véritable



La conseillère d'Etat Nuria Gorrite devant un des piliers du futur viaduc de Fleur-de-Lys du LEB. FLORIAN CELLA

RER qu'il est devenu.» Se félicitant de l'unité retrouvée autour de la destinée de la ligne, la cheffe du Département des infrastructures a rappelé que sa fréquentation a augmenté de 53% en dix ans en en faisant le chemin de fer régional le plus fréquenté du canton.

Le chantier fêté à Cery - Fleur-de-Lys permettra aux convois de gagner neuf secondes à chaque passage, mais surtout, il supprimera un passage à niveau cause de nombreuses frayeurs ces dernières années. En remontant la ligne vers le Nord, le passage à



niveau du Lussex sera aussi supprimé d'ici deux ans.

Rames supplémentaires

L'an prochain un croisement sera construit aux Ripes, entre Cheseaux et Etagnières, pour permettre l'instauration de la cadence à quinze minutes jusqu'à Echallens. Sa longueur de 900 mètres permettra des croisements «volants», donc sans arrêt total obligatoire des trains; histoire de gagner là aussi quelques précieuses secondes. Enfin, les travaux de réfection de la gare d'Assens, avec création d'un second quai, ont déjà débuté.

Bien que nécessaires, ces travaux spectaculaires ne seront toutefois pas les plus efficaces pour garantir la stabilité de l'horaire. La suite de l'automatisation des systèmes de sécurité de la ligne d'ici à 2018 - d'abord entre Cheseaux et

Aménagement du territoire

Transports contre agriculture

Actuellement à l'enquête, le croisement des Ripes entre Cheseaux et Etagnières se heurte à la loi sur l'aménagement du territoire. Les surfaces prises sur les champs doivent être compensées, mais les communes concernées ne le peuvent pas. «Nous prendrons donc sur les réserves cantonales, assure Nuria Gorrite. Nous devons vraisemblablement le faire aussi pour le croisement de Vuiteboeuf de l'Yverdon - Sainte-Croix et pour le futur nouveau dépôt du Nyon - Saint-Cergue.» Contrairement aux deux autres, ce dernier projet pourrait prendre quelques mois de retard à cause de cette problématique. «Mais ça ne retardera pas l'amélioration de l'offre pour les passagers. Il faudra seulement que les nouvelles rames dorment

quelque temps sous la pluie.» Sur le fond, la cheffe du Département des infrastructures déplore les contradictions de la Berne fédérale. «Protéger les terres agricoles est un objectif noble. Mais il n'est pas possible de bloquer les projets, alors qu'on nous demande en même temps de développer les agglomérations et donc les transports publics. C'est pour cela que le Conseil d'Etat demande à la Confédération que la loi sur l'aménagement du territoire, dont la 2e révision est en cours, prévoie des exceptions, notamment pour les infrastructures des transports publics.» En attendant, la problématique, complexe, devra être intégrée à chaque nouveau projet. Et l'utilisation de la réserve cantonale sera traitée au cas par cas.

Echallens, puis jusqu'à Bercher - devrait nettement contribuer à réduire les problèmes.

Le renouvellement de la sous-station de Vernand permettra aussi de doubler la puissance électrique, afin de pouvoir répondre aux besoins lors des pics d'utilisation des heures de pointe. Une nécessité en vue de la mise en ser-

vice de quatre rames supplémentaires en 2017 et trois de plus l'année suivante.

Tunnel en vue

Enfin, la réalisation du tunnel sous l'avenue d'Echallens à l'horizon 2020 sera l'amélioration la plus conséquente pour le confort des voyageurs et celui des riverains. Il contribuera aussi grandement à améliorer les conditions de travail des cheminots. Nuria Gorrite a d'ailleurs tenu à les remercier publiquement «pour tous leurs efforts dans le but de faire arriver les trains à l'heure malgré les difficultés actuelles».

«Le LEB a grandi trop vite. Il faut lui offrir maintenant les infrastructures dignes du véritable RER qu'il est devenu»

Nuria Gorrite, Cheffe du Département des infrastructures et des ressources humaines

Notre dossier spécial consacré au sujet sur LEB.24heures.ch

PUBLICITÉ

NOUVEAU

Tirages du jour

MAGIC 4

1 Choisissez votre MAGIC en cochant un chiffre par colonne

2 Sélectionnez la manière de jouer votre MAGIC

3 Choisissez votre TRIO en cochant un chiffre par colonne

4 Choisissez votre TRIO en cochant un chiffre par colonne

VOS 4 NUMÉROS CHANCE DU JOUR

VOS 3 NUMÉROS CHANCE DU JOUR

JOUEZ SELON VOS ENVIES

LOTIERIE ROMANDE

www.loro.ch

MCH Beaulieu licencie quinze personnes

Une quinzaine de licenciements ont été signifiés aux employés du groupe bâlois, qui exploite le site de Beaulieu. Celui-ci veut se recentrer sur les foires et les salons

Ambiance morose auprès des quelque 65 employés du groupe MCH à Lausanne, qui exploite le Palais de Beaulieu. Une quinzaine d'entre eux ont reçu leur congé. C'est l'effet de la restructuration annoncée en février, qui voit MCH Beaulieu renoncer à l'exploitation du Centre de congrès et du Théâtre de Beaulieu.

Au début du mois d'avril, les résultats globaux de MCH - actif à Bâle, à Zurich et à Lausanne - étaient présentés avec le sourire. En 2014, le bénéfice de 32,8 millions s'affiche en hausse de 7,5%. Trois millions de francs avaient toutefois été provisionnés pour son antenne lausannoise, MCH Beaulieu. Une part de cette somme servira finalement à financer le plan social.

«Ce licenciement collectif intervient au terme d'une phase de con-

sultation avec les employés, qui n'a pas abouti à une solution différente», explique Jean-Philippe Rochat, président du conseil d'administration de MCH Beaulieu. Il indique que les emplois touchés concernent surtout le secteur logistique. «Nous allons sous-traiter ces activités, plutôt que de maintenir des emplois de peintre, de menuisiers et autres», illustre-t-il. Les autres emplois touchés concernent les services généraux ou *facility management*, indique Jean-Philippe Rochat.

Initialement, la restructuration devait concerner 25 à 30 personnes. Or il semble que les emplois dédiés à l'exploitation du théâtre seront repris par Opus One, qui a obtenu le mandat. «Nous avons bon espoir qu'une bonne partie du personnel des congrès sera également reprise par la structure qui sera mise en place», ajoute Jean-Philippe Rochat. Car la tenue de congrès au Palais de Beaulieu ne devrait pas disparaître. Plusieurs solutions seraient en préparation, notamment du côté du propriétaire des murs, la Fondation de Beaulieu.

A.D.Z

«On m'a condamné pour avoir élevé la voix»

Un Lausannois est enlisé dans une procédure sans fin à la suite d'un contrôle de police en 2013, alors qu'il manifestait contre les privilèges fiscaux

Condamné à 120 francs d'amende, il avait contesté en vain jusque devant le Tribunal fédéral le trouble à la tranquillité et à l'ordre public retenu pour avoir élevé la voix face à la police. La Haute Cour avait annulé cette condamnation en 2014 car la disposition mentionnée ne prévoyait aucune sanction. L'affaire avait été renvoyée devant le Tribunal cantonal. Celui-ci avait alors modifié l'accusation en retenant l'entrave à l'action d'un fonctionnaire, disposition bel et bien accompagnée d'une sanction en cas de violation. Une pirouette que l'intéressé a contestée devant le Tribunal fédéral. «Je suis très déçu, commente-t-il. Je pensais que les juges de Mon-Repos n'admettraient pas qu'on puisse changer d'accusation en cours de route.» G.-M.B.